

(1)

(N° 24.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1865.

Modification à la formule de la sanction et de la promulgation des lois (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. **NOTHOMB.**

MESSIEURS,

La commission d'organisation judiciaire a examiné le projet de loi qui a été déposé hier et qui a trait à la formule de la sanction et de la promulgation des lois telle qu'elle est formulée par l'art. 1^{er} de la loi du 28 février 1845.

Ce projet de loi propose une modification qui consiste dans l'adjonction du chiffre II après le nom de S. M. le Roi. Comme cette modification ne peut donner lieu à aucune espèce de discussion, votre commission a l'honneur de vous proposer l'adoption du projet.

Le Rapporteur,
NOTHOMB.

Le Président,
ORTS.

(1) Projet de loi, n° 22.

(2) La commission était composée de MM. ORTS, président, NOTHOMB, E. VANDENPEEREBOOM, DE THEUX, DE VRIÈRE, PIRMEZ, DUPONT, BOUVIER et MONCHEUR.